Image not found or type unknown

# Résiliation d'un contrat de location

Par **ziskov**, le **12/10/2008** à **02:34**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement géré par une agence immobilière depuis le 21 mai 2002.

Je viens de trouver un autre appartement qui sera disponible dans quelques jours.

Etant donné que le contrat de location de mon ancien appartement dispose d'une clause précisant que le locataire a un préavis de trois mois pour quitter son logement, je souhaiterais savoir s'il existe un moyen de pouvoir réduire le preavis car il me sera difficile de payer pendant trois mois deux loyers.

Je vous remercie de votre réponse.

Cordialement.

Cyril.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés